

Violation des droits de l'homme par des groupes sectaires

Quand les enfants, les jeunes et les parents deviennent victimes

Extraits de l'intervention de Hans-Werner Carlhoff lors de la conférence de la FECRIS¹ « Sectes et faux débats sur les droits de l'homme », à Bruxelles le 24 mars 2014. Hans-Werner Carlhoff a présidé le groupe interministériel sur les sectes et psychogroupes du Bade-Wurtemberg ; il a été directeur pendant de nombreuses années de « L'action pour la protection de la jeunesse » du Bade-Wurtemberg.

Les victimes de sectes ont aussi des droits !

Pendant plus de vingt ans, en tant que directeur du Groupe de travail interministériel sur les sectes et psychogroupes, j'ai été confronté à des violations des droits de l'homme imputables à l'activité de divers groupes sectaires. Au fil des ans, j'ai pris connaissance de centaines de situations où des personnes prises dans des systèmes de croyances rigides, des pseudo religions ou des sectes religieuses, souffraient mentalement, étaient atteintes de graves maladies et étaient, pour certaines, soumises à une exploitation financière sans borne.

La victime est en général une personne majeure pleine d'espoir et de dévouement, induite en erreur par des propositions en apparence attractives. Elle se retrouve ensuite dans une situation qui peut la conduire au suicide dans les cas les plus extrêmes. Mais les victimes sont aussi, dans bien des cas, les membres de la famille, conjoint, parents, enfants, affectés directement et par ce que vit la victime ; ce sont ces victimes qui se sentent particulièrement vulnérables - et il faut bien reconnaître qu'elles sont réellement sans défense à bien des égards !

En tant que représentant de l'Etat, je sais d'expérience que la politique des tribunaux et de l'administration offre peu de possibilités pour leur assurer une aide efficace. C'est particulièrement tragique pour les mineurs, bébés, enfants et adolescents.

¹ Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme.

Sur les bases de ce constat je me suis personnellement engagé dans le travail de l'Association d'entraide de parents et de victimes face aux nouveaux mouvements religieux ou idéologiques (EBIS), qui défendait les droits et intérêts des victimes de sectes.

Le « politiquement correct » : un argument qui met K.O. les victimes ?

La question des droits de l'homme, de la tolérance et de la discrimination et le problème des droits des minorités sont plus que jamais débattus dans notre société d'Europe Centrale, sous l'angle du « politiquement correct ».

Qu'est-ce que cela signifie pour des victimes dont les vies sont potentiellement ou réellement détériorées par des groupes sectaires ? Leur situation peut empirer si ces groupes, soutenus par décision gouvernementale, mais aussi par des statuts légalement obtenus, revendiquent d'agir conformément à leurs "droits de l'homme", et prétendent défendre, protéger même, les droits fondamentaux.

Il est politiquement correct de considérer et de soutenir les intérêts des prétendues « minorités religieuses » dont nombre de sectes et psycho-groupes considèrent faire partie. Mais qui protège les personnes devenues la cible de ces groupes qui les ont exploitées et abusées ? Qui défend leurs intérêts ?

Le « politiquement correct » est-il aveugle ou nie-il tout simplement la liberté des personnes affectées par des groupes sectaires ? Ces personnes sont-elles victimes des préjugés populistes ? Peut-être de certains préjugés « politiquement corrects » selon lesquels ces gens ayant souffert des groupes sectaires n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes pour leur situation désolante ?

Par ailleurs, le « politiquement correct » ne provoque-t-il pas en fin de compte une situation où il est impossible socialement de revenir sur des arguments publiquement invoqués ? Par exemple, lorsque « les membres de l'Etat d'Oklahoma, USA, eurent approuvé l'installation d'un monument dédié aux Dix Commandements (bibliques), un véritable rush d'autres groupes religieux s'est enclenché. Au grand dam des élus, des satanistes ont présenté les plans d'une statue du diable. L'organisation du « Temple Satanique » de New York a présenté sur Facebook une ébauche du monument prévu : c'était un grand Baphomet assis, avec une tête de chèvre, des yeux rouges ardents et des ailes hautes de deux mètres. Ce

personnage de fiction est vénéré par les satanistes comme une figure du diable. Pour apaiser des parents inquiets, l'image de deux enfants riants complétaient l'ensemble »...

Les droits de l'homme comme instruments de propagande.

Sur Wikileaks on peut trouver des dossiers du Consulat Général des Etats-Unis à Francfort-sur-le-Main, entre autres sur la visite d'un diplomate américain dans mon bureau du Ministère, à Stuttgart. Je me souviens encore des diverses discussions d'il y a quelques années. Il s'agissait de la question des droits de l'homme et de l'accusation des Américains selon laquelle les droits de l'homme de la Scientologie étaient violés en Allemagne. Lors de ces consultations, le consul responsable de ces questions m'a aussi parlé de sa famille et de son enfant. Nous étions d'accord pour dire qu'une bonne éducation et un soutien pédagogique pour les enfants et les jeunes constituent une base fondamentale pour leur avenir. Peu auparavant, la Scientologie avait à nouveau lancé une campagne massive de relations publiques à Stuttgart, où elle faisait la promotion de son offre d'aide à l'apprentissage «Applied Scholastics» (ApS). Il ne fait aucun doute que cette offre était à considérer comme une passerelle pour la Scientologie vers le secteur de l'éducation. En tant que partie du programme scientologue ABLE («Association for Better Living and Education»), elle est aussi connectée à la campagne médiatique « The Way to Happiness » (Le Chemin du bonheur). Dans ce contexte, la campagne de la Scientologie pouvait apparaître comme une organisation d'aide indépendante prétendant travailler « ensemble pour les droits de l'homme », et connectée à son tour aux organisations scientologues « Youth for Human Rights », « United for Human Rights » ou « International Foundation for Human Rights & Tolerance ».

Je me souviens encore très clairement de la première réaction de mon interlocuteur, une franche grimace, lorsque je lui demandai comment il réagirait si son fils revenait de l'école avec du matériel de promotion de la Scientologie et faisait part de son intention de participer aux actions scientologues pour la jeunesse. Même sans obtenir de réponse à ma question, je savais pertinemment que la Scientologie et les autres « religions minoritaires » sont soutenues de manière offensive par les missions diplomatiques des Etats-Unis.

Les sectes criminelles : enfants et jeunes cibles et victimes des violations des droits de l'homme.

L'appréciation du public qui veut que seulement quelques enfants et adolescents soient des victimes directes des groupes sectaires est fautive. En réalité, nous sommes souvent confrontés à des cas particulièrement dramatiques de violation des droits de l'homme par ces groupes à l'encontre des membres les plus fragiles de la société, c'est à dire des enfants et des adolescents. Les conflits familiaux, souvent douloureux, qui en découlent, entre parents, enfants, grands parents entraînent des problèmes et pressions supplémentaires.

Des reportages récents dans les médias ont mis en évidence que les violations des droits de l'homme à l'encontre des enfants et des jeunes dans les groupes sectaires n'étaient plus tabous. Et il faut garder à l'esprit que le nombre de cas non signalés de jeunes victimes doit être bien plus important que ce qui est généralement exprimé, en raison de la protection de la vie privée, et aussi parce des situations où le risque est moins grave, comme des habitudes alimentaires restrictives ou la limitation de la progression des compétences intellectuelles, peuvent avoir un effet négatif sur le développement des enfants et adolescents et sur leurs possibilités futures.

A titre d'exemple, voici une liste d'incidents rapportés dans les médias d'Europe centrale fin 2013-début 2014 :

- Le meurtre de deux enfants, âgés de un et deux ans, et les blessures graves de deux autres, âgés de 5 et de 8 ans, dans l'état de Maryland, U.S.A. par leur mère de 28 ans dans un acte d'exorcisme.
- Le soupçon de mauvais traitements sur enfants dans la secte des «Douze Tribus», dans le district de Donau-Ries en Bavière.
- L'enquête menée par le procureur de Nuremberg-Fuerth, concernant le refus présumé de soins pour un enfant par des membres de la secte « New Group of World Servers ».
- Des abus commis sur des enfants de 10 à 12 ans et sur leur mère par le dirigeant de la secte «Re Maya», âgé de 62 ans, à Rome, Italie.
- D'innombrables abus sur enfants par Warren Jeffs, dirigeant d'une secte polygame camouflée en église (FLDS, Eglise fondamentaliste de Jésus-Christ des Saints des derniers jours), dans l'état du Texas aux Etats Unis.

- Il y a quelque temps, la maltraitance d'enfants, déguisée en « méditation des tout-petits », par des adeptes du groupe Thakar Singh dans la région de Chiangmai en Bavière.
- On voit clairement ce que signifie être un enfant en Scientologie dans le livre¹ de Jenna Miscavige Hill, 29 ans, nièce du dirigeant de la Scientologie, David Miscavige. Elle y décrit le travail des enfants, les interrogatoires, les dénonciations et les intimidations du Bureau des Affaires Spéciales (OSA), la police secrète de l'organisation.

Il est incontestable que les enfants et les adolescents constituent souvent des cibles dans la stratégie d'expansion des sectes et psycho-groupes. En Scientologie, l'organisation profite de ce que l'éducation et la formation sont des domaines politiques clé. Elle fait de la publicité sur Internet avec le slogan « donner aux enfants une vie heureuse et épanouissante ». Aux parents qui se laissent tenter, peut-être parce qu'ils ne sont pas sûrs d'eux en matière d'éducation, la Scientologie recommande le livre « Dianétique pour les enfants », comme une « nouvelle approche de l'éducation » apte à susciter « l'amour et le respect chez l'enfant ». L'organisation omet de dire que derrière le désir présumé de rendre service, se cache un autre but : la Scientologie vise une « nouvelle civilisation », un ordre social fonctionnant selon les principes scientologues, lesquels n'ont pas grand chose à voir avec l'ordre démocratique libéral de la République Fédérale d'Allemagne.

Normalement, il est de la responsabilité personnelle des adultes de changer radicalement de vie quand ils le veulent et de faire confiance pour cela à des groupes fermés, ou de choisir des offres psychologiques.

Mais il en va tout autrement lorsque le bien-être mental et spirituel des enfants est mis en danger par le comportement motivé religieusement ou idéologiquement des adultes, comme en témoignent les atteintes à l'intégrité physique, mentale et sexuelle d'enfants

On doit cependant faire attention à des problèmes moins aisés à déceler, dus à l'influence de groupes sectaires sur la relation parents/enfants, qui peut avoir des conséquences sur le développement de ces derniers. Particulièrement avec de tels groupes, il est souvent signalé qu'un style typique d'éducation répressive,

¹ « Rescapée de la Scientologie. La nièce du dirigeant mondial de la Scientologie témoigne pour la première fois ». Jenna Miscavige Hill avec Lisa Pulitzer, Kero, 2013.

prenant parfois la forme de punitions physiques, est entretenu au nom du « droit à la liberté religieuse ».

S'il est vrai que dans notre société tout est mis en œuvre pour compenser ce qui porte atteinte au bon développement de l'enfant, alors la liberté de pensée, de conscience et de religion doit aussi être prise en compte en ce qui concerne les droits des enfants - conformément à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant des Nations Unis, article 19.

Etat protecteur de l'ordre des valeurs.

L'exemple de la Scientologie, où l'orientation anti-démocratique est dès le départ au cœur de son concept de l'homme, dans la mesure où le fondateur refusait aux non-scientologues le droit à l'auto-détermination en les traitant « d'aberrations » ou « d'humanoïdes produits en masse », montre clairement l'importance pour les victimes des sectes de revendiquer les droits de l'homme.

Les termes droits de l'homme, tolérance et discrimination sont trop sérieux pour être exploités par des sectes et psycho-groupes afin de réduire les victimes au silence. En fait, on ne peut nier que les nobles concepts de droits de l'homme, tolérance et discrimination, appliqués selon un schéma grossier, deviennent des instruments pour maltraiter les victimes de sectes. Ainsi, ces termes doivent être considérés comme des principes aporétiques (porteurs de contradiction).

Pour les personnes qui ont subi des dommages de sectes et psycho-groupes, en particulier pour ceux qui en ont été victimes pendant leur enfance ou adolescence, une décision rendue en 1990 par la Cour Fédérale de la République d'Allemagne lors d'un jugement criminel est d'importance :

« L'Etat a la tâche d'assurer les conditions externes nécessaires à un développement mental et spirituel des enfants et des jeunes, correspondant à l'image de l'homme selon la Loi Fondamentale de la Constitution allemande, et de les protéger des influences propres à guider leur développement dans une direction incompatible avec la Loi Fondamentale ».

La Cour Fédérale cite alors la Cour Constitutionnelle : « Ceci découle de l'Article 1 de la Loi Fondamentale », c'est à dire la dignité humaine et l'inviolabilité des droits de l'homme ; elle poursuit, à propos du mariage et de la famille, « L'Etat, dans l'exercice de ses devoirs de gardien a aussi le devoir d'agir, dans la cadre de ses possibilités, pour tenir les enfants et les jeunes à l'écart d'influences

de la société qui sont en contradiction avec la Loi Fondamentale. Pour atteindre ce but, de portée constitutionnelle, il peut aussi utiliser principalement des moyens pénaux (...) ».

Peut-être est-ce la plus grande réussite de la modernité que l'Etat démocratique endosse la charge de gardien de l'ordre des valeurs, et donc la protection de ceux qui ont à souffrir de violation des droits de l'homme par les sectes. Les enfants, les jeunes et les parents concernés pourront en être particulièrement reconnaissants.

